



HUMEUR DE BLÉ UN SYMBOLE DESTRUCTEUR

A peu près seule en Europe et seule assurément pour la dimension qu'elle a envisagé de progressivement lui donner, la France met en œuvre depuis 2015 un mécanisme dit redistributif dans le cadre des paiements-hectare de la PAC à ses agriculteurs : schématiquement, plus étendue est l'exploitation, plus le paiement moyen se réduit et inversement.

De par leur taille, nos exploitations céréalières sont évidemment très touchées par cette mesure et il en résulte

une distorsion de traitement significative par rapport à leurs concurrentes européennes, allemandes et anglaises notamment. Dans nos régions les moins fertiles, où la faiblesse du potentiel des sols doit être compensée par une taille d'exploitation supérieure, cette distorsion est encore plus criante.

Alors que le revenu moyen des exploitations céréalières était déjà parmi les plus bas de toutes les catégories d'exploitations en 2014 en France (cf. carte en rubrique INFOCHIFFRES), que la situa-

tion a empiré en 2015 et que l'horizon reste bouché en 2016, il est grand temps que l'économie reprenne le pas sur le symbole. Il est impossible que, de 10% cette année après 5% en 2015, le supplément « redistributif » passe en 2017 à 15% de l'enveloppe des paiements-hectare sur laquelle il est imputable, comme l'a notifié le gouvernement à Bruxelles dès 2014. Celui-ci a jusqu'au 31 juillet prochain pour signifier un autre chiffre à la Commission européenne. Pour les céréaliers, il faut revenir à 5%.

MARCHÉS

L'EXPORT DE BLÉ FRANÇAIS EN INDONÉSIE BUTÉ SUR LA SURTAXATION DE L'HUILE DE PALME

La campagne céréalière 2015/16 est la première où il se vend massivement du blé français en Indonésie : 280 000 tonnes lui en ont été exportées depuis le 1/7/2015. Tout s'est figé cependant il y a trois mois, bien que l'intérêt des acheteurs indonésiens ait persisté.

À l'origine de ce blocage, le souhait du Parlement français de surtaxer l'huile de palme. Il s'est manifesté par le vote d'un amendement en ce sens au Sénat fin janvier, en première lecture de l'examen du projet de loi « Biodiversité » par cette assemblée, et les députés ont confirmé cette position, quoique avec moins de rigueur, lors de leur deuxième lecture du texte en mars. De ce fait, le ministre indonésien de l'Agriculture ne signe toujours pas un accord mis au point techniquement par son administration et la nôtre quant à la gestion des toutes nouvelles règles indonésiennes de contrôle sanitaire à l'import.

La filière céréalière française est impatiente de sortir de cette situation. L'Indonésie est en effet le 2^{ème} importateur mondial de blé derrière l'Égypte et devant l'Algérie. Elle devrait acheter au total 8,1 millions de tonnes de blé sur cette campagne céréalière, pratiquement 50% de plus que durant la seconde moitié de la précédente décennie, où elle importait en moyenne 5,5 Mt par campagne. Cette progression est notamment due à un glissement croissant de la consommation de riz vers une consommation de nouilles instantanées à base de blé. Les périodes où le rapport de prix entre riz et blé sont favorables au second, comme en ce moment, contribuent encore plus à cette évolution.

RENFORCEMENTS DES CONTRÔLES DE MOUVEMENTS DE BLÉ EN ÉGYPTÉ ET EN IRAK

L'Égypte et l'Irak, des pays du Proche-Orient où l'approvisionnement en blé repose à la fois sur des achats publics des récoltes et sur l'importation, ont pris tous deux des mesures de contrôle des mouvements de grains sur leurs territoires. Les prix d'entrée des blés importés étant moindres que les prix auxquels sont payés les blés locaux par les organismes d'achat public, il s'agit d'éviter que ces derniers ne se voient présenter des mélanges réalisés entre les deux

origines afin de réaliser des profits faciles.

En Égypte, le prix du blé provenant du marché mondial s'élève actuellement à 180€/tonne, tandis que le blé local est payé 290€/t par le GASC (General Authority for Supply Commodities). C'est à des mélanges tels qu'évoqués ci-dessus que des observateurs imputent le bond de la collecte de blé 2015 du pays à 5,3 millions de tonnes au lieu de 3,7 Mt en moyenne les années précédentes.

En Irak, où il s'importe du blé de Syrie et d'Iran par des circuits parallèles, le prix de 530€/t auquel l'Iraqi Grain Board achète les récoltes incite également à cette pratique.

Source : France Export Céréales

FILIÈRES

ORGE DE BRASSERIE ET MALT FRANÇAIS : DES ATOUTS À L'EXPORT QUI SE CONSOLIDENT

1^{ère} au monde pour l'exportation de malt, 2^{ème} derrière l'Australie pour celle d'orge de brasserie, la filière française Orge brassicole consolide ses atouts face à la progression du marché mondial de la bière, comme l'a fait ressortir la 18^{ème} Journée annuelle Orge brassicole organisée le 14 avril à Orléans (45) par ARVALIS, l'institut technique des céréaliers.

En premier lieu, outre des orges brassicoles classiques, semées au printemps, la France a la particularité de cultiver des orges brassicoles d'hiver*, lesquelles se distinguent par un prix compétitif et présentent des aptitudes universellement reconnues maintenant à la fabrication d'un large éventail de bières. Par ailleurs, la filière porte une attention toujours plus précise au taux de protéines des orges -il n'en faut ni trop, ni trop peu. ARVALIS et le fabricant d'engrais YARA viennent ainsi de lancer un nouvel outil d'aide à la décision pour permettre à l'agriculteur, en réglant la fertilisation de sa culture, d'atteindre plus sûrement les taux demandés par les brasseurs.

Perspective intéressante pour l'orge de brasserie française, il devrait se construire d'ici fin 2017 de nouvelles malteries dans le monde pour une capacité totale de production de 300 000 tonnes (soit un besoin de 370 à 380 000 tonnes d'orge, l'équivalent d'environ 20% de nos exportations annuelles), notamment en Chine, au Vietnam -pays à consommation élevée de bière, mais à très faible production de malt- et en Afrique du Sud, pays qui exporte de plus en plus de bière chez ses voisins.

* semées à l'automne

FILIÈRES

LE CARBURANT ED 95 (95% DE BIOÉTHANOL) PÉNALISÉ SUR LA LIGNE DE DÉPART ?

La loi sur la Transition énergétique prévoyant que le renouvellement des flottes automobiles des collectivités publiques doit s'opérer à une certaine hauteur avec des véhicules propres, un projet de décret consacré à ce sujet circule depuis quelque temps pour réaction dans les milieux intéressés.

La filière bioéthanol note que ce projet considère bien dans son principe comme véhicule propre les véhicules de transport collectif de passagers (autobus, autocars) qui rouleront à l'ED 95, carburant à base de bioéthanol à 95% autorisé en février dernier par le ministère de l'Ecologie. Mais elle relève aussi qu'il pose une importante exception à cette reconnaissance en ce qui concerne son application dans les zones les premières visées, la conurbation constituée par Paris et les communes voisines, ainsi qu'un certain nombre d'agglomérations de plus de 100 000 habitants hors Île de France. N'entreraient là en ligne de compte que les véhicules à motorisation électrique ou utilisant un carburant gazeux contenant au moins 20% puis 30% de gaz renouvelable.

La filière bioéthanol refuse cette discrimination. L'ED 95 est bien davantage renouvelable qu'un carburant gazeux contenant 30% de biogaz.

POLITIQUE AGRICOLE

RISQUES AGRICOLES : BON POINT À L'ÉPARGNE DE PRÉCAUTION AU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen a publié mi-mars une étude* commandée à des experts universitaires sur la gestion des risques en agriculture (risques climatiques, risques de marché). Tandis que les États-membres ont développé dans ce domaine des politiques nationales très disparates, faute d'approche européenne, cette étude recommande que la PAC prenne mieux en compte le sujet à l'avenir, en particulier en ce qui concerne les risques sur les prix de marché, avec une plus grande flexibilité budgétaire. Dressant un inventaire critique des différents outils utilisables - assurances, fonds mutuels, comptes d'épargne, paiements ad hoc et mesures fiscales - l'étude met particulièrement en avant l'intérêt des comptes d'épargne, forme d'auto-assurance que les exploitants utilisent comme complément ou même comme substitut aux assurances, et qui peut être encouragée de trois manières : fiscalisation incitative ou différée des montants mis en réserve, bonification des intérêts du compte d'épargne, subvention publique complémentaire aux sommes épargnées.

Les auteurs insistent sur les avantages de cette épargne de précaution par rapport aux assurances - moindres charges administratives, protection contre des risques non assurables, intérêt pour tous, absence de déresponsabilisation face aux risques- et appellent à une grande souplesse des conditions de retrait des sommes épargnées, ce qui rejoint une demande insistante de l'AGPB afin de libérer de ces contraintes inutiles la Déduction pour aléas (DPA), le système français d'épargne de précaution.

* "State of play of risk management tools implemented by member states during the period 2014-2020"

SOLIDARITÉ

« SACS DE BLÉ », UNE ACTION À VOCATION HUMANITAIRE PLURI-DÉPARTEMENTALE

D'après le bilan présenté fin février par l'association « Sacs de blé », l'opération à vocation humanitaire du même nom menée en Vendée, dans le Maine-et-Loire et dans l'Eure a permis de distribuer près de 30 000€ en 2015 à des organisations qui oeuvrent notamment en faveur

de l'éducation dans des pays en développement et de la satisfaction des besoins alimentaires des plus démunis en France.

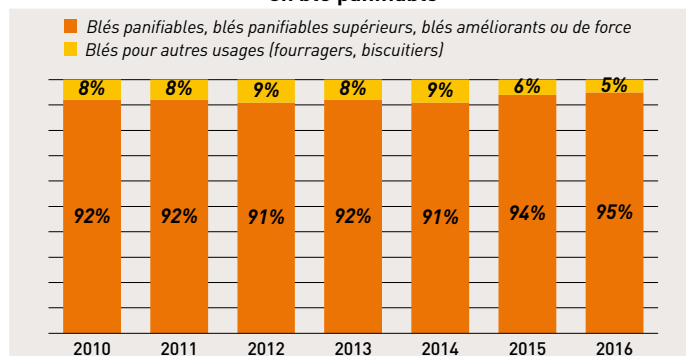
L'argent provient de la culture de céréales par des jeunes agriculteurs sur des terrains qui font partie de réserves foncières de collectivités publiques. Celles-ci en autorisent l'exploitation à titre précaire et gracieux en attendant leur utilisation aux fins de développement économique et urbain prévues. Sont également partenaires de l'opération des acteurs de l'agrofourrière, des coopératives de matériel agricole, des entreprises de travaux agricoles, des banques, des compagnies d'assurances et d'autres entreprises encore. Un quatrième département, la Loire-Atlantique, a rejoint les premiers cités à l'occasion des semis pour la récolte 2016.

INFOCHIFFRES

SEMIS POUR 2016 EN FRANCE : RECORD DE 95 % POUR LES VARIÉTÉS DE BLÉ TENDRE PANIFIABLE

Selon une enquête diffusée le 13 avril par FranceAgriMer, 95 % des surfaces ensemencées en blé tendre en France pour la récolte 2016 l'ont été en variétés de blé panifiable, les 5 % restants étant des variétés de blé fourrager et de blé biscuitier. 95 %, c'est la plus forte proportion jamais atteinte et un nouveau signe de la volonté des agriculteurs de progresser en qualité. En 2000, le taux d'ensemencement en blés panifiables s'élevait à 78%, en 2005 à 90% et en 2010 à 92 %.

France : l'évolution depuis 2010 des surfaces ensemencées en blé panifiable



Source : FranceAgriMer

PAR RÉGION, LES EXPLOITATIONS CÉRÉALIÈRES EN REVENU NÉGATIF (*) EN 2014

